

On nous a communiqué les rapports relatifs à la distribution des semences qui a eu lieu en 1908. La Chambre se rappelle qu'aux premiers jours du printemps de cette année-là, le ministère avait décidé de distribuer des semences aux colons de l'Alberta et de la Saskatchewan qui en avaient besoin à cause d'une gelée dont certains endroits avaient souffert. Selon moi, le ministère attendit sans raison avant de prendre des mesures et ce retard causa de fortes dépenses, car une quantité considérable de semences avaient été expédiées à l'étranger et il fallut les faire revenir à grands frais. Le prix des semences était si élevé et les conditions étaient si onéreuses que plusieurs colons, bien qu'ils manquaient complètement de semences, décidèrent de ne pas les acheter; aussi le Gouvernement en eut-il une grande quantité de trop qu'il dût vendre en subissant une perte de plus de \$100,000, quoique certains colons qui avaient besoin de ces semences aient été obligés de s'en passer. En ce temps-là l'opposition signala au Gouvernement le caractère onéreux des conditions qu'il offrait, et elle lui suggéra de ne pas exiger le paiement des grains de semence pendant l'année, comme il se proposait de le faire. Tous les députés conservateurs furent d'avis d'accorder au moins un délai de deux ans aux colons, mais je regrette d'avoir à dire que tous les députés libéraux combattirent cette proposition. Aussi, le Gouvernement, qui avait fourni des semences dont la valeur se chiffrait par \$401,027, ne retira que \$28,118 pendant le délai d'un an qu'il avait fixé. Cela démontre l'absurdité de la condition imposée par le ministère; et cela prouve aussi de quelle arme puissante disposaient les candidats ministériels au cours de l'élection qui eut lieu peu après. En effet, ils disaient aux colons que, si ceux-ci votaient en leur faveur, les candidats libéraux auraient soin d'empêcher le ministère d'exiger le paiement des semences au cours de l'année.

Depuis deux ans, les membres de la gauche insistent auprès du Gouvernement pour que celui-ci prenne une décision que les producteurs de céréales du Nord-Ouest considèrent être d'une importance capitale pour leur industrie. Nous avons demandé que le Gouvernement exploitât les éleveurs de tête de ligne situés à Fort-William et à Port-Arthur. L'an dernier, le représentant de Souris a soumis le projet de résolution suivant:

Cette Chambre est d'avis que la manière dont sont actuellement exploités les éleveurs de tête de ligne et de transbordement est préjudiciable aux intérêts des producteurs de céréales de l'Ouest; et que le Gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour exploiter ces éleveurs à Fort-William et à Port-Arthur, et ceux qui sont situés entre ces points et l'Atlantique.

Ce projet de résolution, combattu par les membres de la droite, ne fut pas adopté.

Depuis, de nouveaux événements ont eu lieu. Le gouvernement du Manitoba a décidé de déposer un projet de loi créant, à titre de services d'utilité publique, un système d'éleveurs situés dans l'intérieur possédés et exploités par le public. La législature de la Saskatchewan a adopté la même ligne de conduite. Cela veut dire que les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan ont promis de fournir aux lieux mêmes de la production des céréales des éleveurs qui seront possédés et exploités par le gouvernement de la province. Or, une grande partie des avantages que les producteurs retireront de la politique adoptée par les gouvernements provinciaux seront illusoire si les autorités fédérales ne sont pas prêtes à terminer la tâche en se chargeant d'exploiter les éleveurs de Fort-William et de Port-Arthur. J'aimerais mieux qu'elles fussent propriétaires de ces éleveurs, mais on a fait observer qu'il faudrait pour cela une mise de fonds considérable. Toutefois, j'apprends que le Pacifique-Canadien et le chemin de fer canadien du Nord ont tous deux déclaré qu'ils consentaient à laisser le Gouvernement exploiter leurs éleveurs. Je n'ai aucun doute que les autres propriétaires d'éleveurs y consentiraient aussi. Ainsi, la crainte d'avoir à déboursier une forte somme d'argent pour acquérir ces éleveurs ne devrait pas empêcher le Gouvernement d'en prendre possession, d'en payer le loyer et de les exploiter dans l'intérêt des producteurs de céréales du Nord-Ouest.

Le Gouvernement, je l'ai dit, a déposé des projets de loi tendant à faire subir de légères retouches aux lois relatives aux grains et à leur inspection. J'admets volontiers qu'on a beaucoup fait pendant les dernières années pour amender ces lois, mais elles ne sont pas parfaites, et je prie le ministre du Commerce d'exaucer certains vœux qui ont été formulés lors d'une réunion des producteurs de céréales du Manitoba qui a eu lieu dernièrement dans la ville de Brandon, vœux qui ont trait à la modification des lois relatives aux grains et à l'inspection. Ce sont des questions qui ont relativement peu d'importance; cependant elles intéressent grandement les producteurs de grain de ce pays. Aussi j'espère que la plupart des modifications suggérées seront incorporées dans les projets de loi dont le ministère a saisi la Chambre.

Les producteurs de grain forment un groupe d'hommes industrieux, utiles et capables et j'ai été surpris des excellents travaux qu'ils ont accomplis dans leurs congrès. Les idées élevées qu'on entend exprimer éloquentement dans ces réunions démontrent que leurs membres sont animés du désir de favoriser les intérêts des producteurs de céréales de cette partie du Canada. J'espère que le ministère aura beaucoup d'égards pour les vœux qui ont été exprimés au sujet des lois importantes qui